



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/02/2024  
Reçu en préfecture le 14/02/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240212-D2024\_15\_SI-AR

## DECISION 2024-15

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de fourniture de « deux armoires électriques pour les postes de relevage du service assainissement de la CCCE » est conclu avec la société SOGEA Environnement - rue du Général Rascas à 57220 BOULAY-SUR-MOSELLE, pour un montant de 15 740 € H.T..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 février 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024*